

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre (6.3.c)

N° :......SNCF UT 084494K BAT 92 a 99 N° ADEME :.....2575T2067517N

Valable jusqu'au : ......23/06/2035

Le cas échéant, nature de l'ERP : locaux d'entreprise (bureaux)

Année de construction : .. 1948 - 1974

Date (visite) : .....24/06/2025 Diagnostiqueur : .Boudjema Ahmed Signature :

URBAN DIAGNOSTIC IMMOBILIER
36 rue de Picpus 5012 PARIS
Tél 06 95 23 95 44
SIRET : 792 198 632 00020

Propriétaire :

Nom : ......SNCF UT 084494K BAT 92 a 99

75019 PARIS 19

Gestionnaire (s'il y a lieu):

Nom : ...... Adresse : .....

### Consommations annuelles d'énergie

Période des relevés de consommations considérée : 2025-2024-2023

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Éclairage	-	-	-
Bureautique	-	-	-
Chauffage	-	-	-
Eau chaude sanitaire	-	-	-
Refroidissement	-	-	-
Ascenseur(s)	-	-	-
Autres usages	Electricité : 9 323 kWh <sub>EF</sub>	21 443 kWh <sub>EP</sub>	3 237 €
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements			-
TOTAL		21 443 kWh <sub>EP</sub>	3 237 €

## Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

## Émissions de gaz à effet de serre

(GFS

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : 194 kWh<sub>EP</sub>/m².an

 Bâtiment économe
 Bâtiment

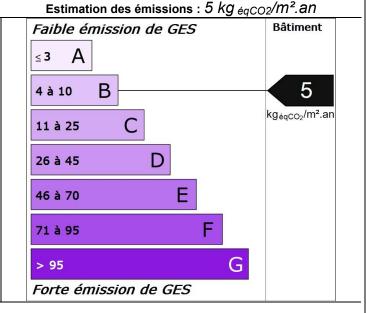
 ≤ 30 A
 31 à 90 B

 91 à 170 C
 171 à 270 D

 171 à 380 E
 194 kWh<sub>EP</sub>/m².an

 381 à 510 F
 510 G

Bâtiment énergivore



Urban diagnostic immobilier | 36 rue de Picpus 75012 Paris | Tél. : 06 01 33 95 44 - N°SIREN : 792198632 | Compagnie d'assurance : bms n° 201.208.260

(6.3.c)

### Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation, éclairage
Murs : Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériau ou inconnu d'épaisseur ≤ 20 cm non isolé donnant sur l'extérieur	Système de chauffage : Convecteur électrique NFC, NF** et NF*** (système individuel)	Système de production d'ECS : Ballon électrique à accumulation vertical (autres catégorie ou inconnue), contenance ballon 100 L
Toiture : Plafond structure inconnu (sous combles perdus) non isolé donnant sur l'extérieur (terrasse)		Système d'éclairage : Neon
Menuiseries ou parois vitrées : Fenêtres battantes métal à rupture de ponts thermiques double vitrage	Système de refroidissement : Néant	Système de ventilation : Ventilation par ouverture des fenêtres
Plancher bas : Plancher donnant sur un local chauffé	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Néant	
Nombre d'occupants : Néant	Autres équipements consommant de l'énergie : Néant	
Énergies renouvelables	Quantité d'énergie d'or	igine renouvelable : 0 kWh <sub>EP</sub> /m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

## Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

#### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

#### **Commentaires:**

Néant

Urban diagnostic immobilier | 36 rue de Picpus 75012 Paris | Tél. : 06 01 33 95 44 - N°SIREN : 792198632 | Compagnie d'assurance : bms n° 201.208.260

(6.3.c)

### Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

#### Gestionnaire énergie

Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

#### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- □ Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

#### Ventilation

□ Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

#### Confort d'été

Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

#### Éclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

#### Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- □ Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

#### Sensibilisation des occupants et du personnel

- ☐ Éteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- □ Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

#### **Compléments**

Néant

Rapport du : 24/06/2025

(6.3.c)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie du bâtiment.

Mesures d'amélioration

**Commentaires** 

Il n'a pas été mis en évidence d'amélioration permettant d'augmenter la performance énergétique du bien avec une rentabilité interessante.

### Commentaires

Néant

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, décret 2020-1610, 2020-1609, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours -78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Nom de l'opérateur : Boudjema Ahmed, numéro de certification : 21-1533 obtenue le 11/02/2022

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :

www.logement.gouv.fr, rubrique Performance énergétique www.ademe.fr

BAT 92 a 99 Rapport du: 24/06/2025

Urban diagnostic immobilier | 36 rue de Picpus 75012 Paris | Tél.: 06 01 33 95 44 -N°SIREN: 792198632 | Compagnie d'assurance: bms n° 201.208.260



#### ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS

#### ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG - 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : URBAN DIAGNOSCTIC IMMOBILIER Adresse ou Siège Social : 36 RUE DE PICPUS 75012 PARIS

	Usage des locaux	
Nature des prestations	Habitation	Professionnel
Diagnostic amiente (DTA hors recherche et diagnostic amiante dans les voiries, activités d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante)	IUO	OUI
Dont parties privatives (DAPP)	OUI	OUI
Pré diagnostic amiante	IUO	OUI
Etat de l'installation intérieure de gaz	OUI	OUI
Etat de l'installation intérieure d'électricité	OUI	OUI
DPE (Diagnostic de performance énergétique)	OUI	OUI
ERNT (Etat des Risques Naturels et Technologiques)	OUI	OUI
CREP (Constat de risques d'exposition au plomb)	OUI	OUI
Diagnostic d'assainissement	NON	NON
Etat relatif à la présence de termites	OUI	OUI
Etat, relatif à la présence de mérule	NON	NON
Diagnostic de repérage du radon	NON	NON
Etat parasitaire (autres que termites et mérules)	OUI	OUI
Diagnostic légionellose	NON	NON
Diagnostic lié à l'accessibilité pour les personnes handicapées	NON	NON
Etat des lieux (Loi SRU)	OUI	OUI
Diagnostic décence ou certificat d'habitabilité (SRU)	NON	NON
Diagnostic d'immeuble en copropriété (Loi SRU)	NON	NON
Détermination des millièmes de copropriété	NON	NON
Métrage des bâtiments (CARREZ)	OUI	OUI
Métrage de la surface habitable (Boutin)	OUI	OUI
Diagnostic ascenseur (à l'exclusion de tout Contrôle Technique)	NON	NON
Diagnostic de sécurité des piscines enterrées non closes privatives à usage individuel ou collectif	NON	NON
Contrôles techniques assujettis à investissements dans l'immobilier locatif	NON	NON

Continue to the second of the

#### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné Boudjema Ahmed, exerçant la profession de technicien de la construction, atteste sur l'honneur que :

- la présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité. je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics convenus, ainsi que le Torganisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

J'al souscrit une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention auprès de BMS ASSURANCES N' de police 2012.08.260

Fait à PARIS, le même jour que ce diagnostic

Signature de la personne éditant le rapport

36 RUE DE PICPUS 75012 PARIS Tel : 06.01.33.95.44 Mail: <u>urbandiag@yahoo.tr</u>





Electricité
Arrêté du 2 salter 3

La certification de compétence de personnes physi est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BOUDJEMA Ahmed sous le numéro 21-1533

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

Amiante ... Validité : 31/01/2029 DPE indicate Validité : 14/12/2028 DPE Tous types bitiments Prise d'effet : 11/02/2022 Validité: 14/12/2028 Prise d'effet : 08/04/2022 Gaz Antité du CREP Aries du 2 à Prise d'effet : 22/12/2021 Validité : 16/11/2027 Prise d'effet : 23/12/2021 Validité : 22/12/2028 V tion : France métropolitaine

> Validité: 31/01/2029 21-1533 - v14 - 08/04/2022

